Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Gâtine

46, boulevard Edgar Quinet 79200 Parthenay Tél. 05 49 64 25 49

pays-de-gatine@gatine.org



Pays de Gâtine Extrait de délibération

Identifiant 2022-10-002

Comité syndical 17 octobre 2022 –Parthenay

L'An Deux Mille Vingt -Deux le dix-sept octobre à 18h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Mme Christiane Bailly a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 11 octobre 2022

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants Absents, excusés : 13 titulaires, 29 suppléants

Présents: 18 titulaires, 2 suppléants Votants: 20

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	NOLOT Monique, FOUILLET Olivier	BIRONNEAU Pascal, CHABAUTY Gérard,		
Parthenay- Gâtine	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CHAUSSONNEAUX Jean- Paul, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, PARNAUDEAU Guillaume, GUERIN Jean-Claude	CHEVALIER Éric, CLEMENT Guillaume, CUBAUD Olivier, GILBERT Véronique	GUERINEAU Louis- Marie, SICAUD Mickael	
Val de Gâtine	BARANGER Johann, CHAUSSERAY Francine, FRADIN Jacques RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie, TAVERNEAU Danielle	ATTOU Yves, BAILLY Christiane, BIRE Ludovic, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, MICOU Corine, OLIVIER Pascal		

Convention de partenariat avec le Département des Deux-Sèvres pour la création du Parc naturel régional de Gâtine poitevine.

Considérant que la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine a émis, le 3 décembre 2019, un avis d'opportunité favorable à la création d'un Parc naturel régional de Gâtine poitevine, après consultation du Conseil National de la Protection de la Nature et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Considérant que les parcs naturels régionaux constituent un atout pour la protection des espaces naturels et paysagers remarquables, le développement des territoires ruraux et leur attractivité et que le Département des Deux-Sèvres entend favoriser leur création et soutenir leurs actions sur ton territoire.

Le Département des Deux-Sèvres et le Pays de Gâtine ont établi une convention ayant pour objet de définir les modalités de partenariat entre le Département et le Pays dans le cadre de l'élaboration de la charte pour conduire à la création du Parc naturel régional Gâtine poitevine.

Le Département et le Pays affecteront, chacun selon ses missions, les moyens humains et financiers nécessaires à la conduite de la procédure d'élaboration de la charte, son suivi et son animation.

Les engagements financiers du Département sont pris pour trois ans (2023-2025) sous réserve des disponibilités budgétaires et du vote du Conseil départemental.

Ainsi, le Département, partenaire du projet de PNR depuis son lancement, s'engage à apporter pour les trois prochaines années de l'écriture de la Charte un soutien financier à l'ingénierie dédiée au projet permettant la concertation lors de l'élaboration de la Charte et la mise en œuvre d'actions de préfiguration. Ce soutien financier d'un montant total de 90 000 € pour les 3 années de la convention porte sur le co-financement d'un poste de chargé(e) de mission Bocage, Paysages et Patrimoine naturel, à hauteur de 30 000 € par an (2023, 2024 et 2025).

Le Comité Syndical autorise le Président à :

- signer ladite convention de partenariat avec le Conseil départemental des Deux-Sèvres pour la création du PNR de Gâtine poitevine
- signer les documents relatifs à ce dossier et permettant de solliciter les subventions liées à ce projet

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Le Présidéreusé de réception en préfecture 079-200072189-20221018-2022-10-002-DE Didier GAILDARD réception préfecture : 18/10/2022